

COMMUNE DE LUNERAY

-SERVICE ASSAINISSEMENT-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service assainissement de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

Le compte administratif 2018 du service assainissement a été voté le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du service assainissement fait apparaître un résultat global de 1 187 724,70 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 210 246,42 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 450 201,22 €
Restes à réaliser :	+ 308 770,00 €

Résultat cumulé :	+ 969 217,64 €

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		176 547,88		1 011 176,82		1 187 724,70
Affectation du résultat		-65 932,12				-65 932,12
Opérations de l'exercice	100 936,13	200 566,79	988 405,96	427 430,36	1 089 342,09	627 997,15
TOTAUX	100 936,13	311 182,55	988 405,96	1 438 607,18	1 089 342,09	1 749 789,73
Résultats de clôture		210 246,42		450 201,22	0,00	660 447,64
Restes à réaliser			184 340,00	493 110,00	184 340,00	493 110,00
TOTAUX CUMULES		210 246,42	184 340,00	943 311,22	184 340,00	1 153 557,64
RESULTATS DEFINITIFS		210 246,42		758 971,22		969 217,64

➤ La section d'exploitation :

Les recettes se sont élevées à 200 566,79 €.

Elles proviennent principalement de :

-la surtaxe assainissement pour 137 759,40 €. Cette recette est en baisse du fait d'une consommation d'eau moins importante cette année par les ménages (106 373 m³ contre 114 627 m³ en 2017).

-la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau, pour 14 951,01 €. La nouvelle station d'épuration étant opérationnelle, le système épuratoire est quasiment optimal maintenant ce qui permet à la commune de prétendre à une prime plus importante.

-la participation pour le financement de l'assainissement collectif (5 branchements sur le réseau), pour 7 650 €.

-le remboursement de la part intérêts d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet de réhabilitation de la STEP : 6 641,87 €

Le reste des recettes d'exploitation provient d'opérations d'ordre budgétaire (amortissements pour 33 564,51 €).

Les dépenses se sont élevées à 100 936,13 €.

La gestion de la station d'épuration et du réseau d'assainissement des eaux usées ayant été déléguée à la société VEOLIA EAU par affermage, le principal poste de dépense en section d'exploitation est le remboursement des intérêts des emprunts en cours qui a été de 17 772,12 € en 2018 (- 498,68 € d'intérêts courus non échus).

Toutefois, en 2018 le contrat d'affermage a du être remis en concurrence, ce qui a occasionné des frais : 11 208,00 € d'honoraires pour le bureau d'études qui a accompagné la Municipalité dans la procédure et 1 067,65 € de frais de publicité.

13 574,44 € ont également été réglés en 2018 à l'entreprise VEOLIA qui avait accepté que soit prolongé d'un an le contrat d'affermage en cours (novembre 2017 à novembre 2018) : la Municipalité avait fait le choix de prendre à sa charge cette somme qui correspond au surcoût pour VEOLIA de fonctionnement de la nouvelle station plutôt que de l'impacter sur le prix de l'eau.

S'ajoutent à cela 957,60 € de frais de dératisation et frais divers, ainsi que 56 855 € d'opérations d'ordre budgétaire (amortissements).

➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2018, 691 121,00 € de dépenses et 146 842,68 € de recettes ont été réalisées au titre du chantier de réhabilitation de la station d'épuration.

Les recettes se décomposent comme suit :

-subventions de l'Agence de l'Eau : 5 036,00 €

-subventions du Département : 5 391,08 €

-récupération de TVA : 115 186,83 €

-remboursement de la part en capital d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet : 11 630,39 €

-autres recettes : 9 598,38 €

L'étude technico-économique de la gestion du pluvial, engagée en 2017, s'est achevée et quelques travaux sur le réseau ont été réalisés (54 942,00 € de dépenses et 9 157,00 € de subventions).

69 175,09 € ont également été dépensés au titre du remboursement de la part en capital des emprunts et avances.

Des opérations d'ordre budgétaire et de régularisation ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 173 167,87 € en dépenses et 271 430,68 € en recettes.

➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Section d'exploitation :

- Recettes d'exploitation : 200 566,79 €
- Dépenses d'exploitation : 100 936,13 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 427 430,36 €
- Dépenses d'investissement : 988 405,96 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 16 €

b) *Produit des impositions directes/population* : /

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 46 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2018 : 1 570 659,21 €

Soit une dette par habitant de : 694 €

Annuités 2018 en capital des dettes bancaires : 35 734,38 € (+ 33 440,71 € d'annuité d'avances de l'Agence de l'Eau)

Nouveaux emprunts contractés en 2018 : / €

Nouvelles avances versées par l'Agence de l'Eau en 2018 : / €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 2 avril 2019

Le Maire,
Martial HAUGUEL

